



PROCES VERBAL

Séance ordinaire du 22 janvier 2025

Date convocation :
15 janvier 2025

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Nombre de conseillers
présents 12

Tous les membres présents : Durand Laurent, Nevet-Mouttet Amélie, Chabaud Bernard, Mounier Chantal, Jouvry Olivier, Bonfils Frédéric, Alexis Rosy, Chave Natalia, Bayle Corinne, Chaniet Olivier, Vranckx Michèle, Fournier François sauf Corralès Stéphanie ayant donné procuration à Bonfils Frédéric, Maillet Edwin à Durand Laurent.

Absent excusé :

Président de séance : Durand Laurent.

Secrétaire de Séance : Alexis Rosy

Le Maire ouvre la séance à 18h30. Après demande de lecture du PV précédent (18/12/2024) que le Conseil décline, le Maire fait l'appel et donne l'ordre du jour.

1. Octroi subventions 2025 associations-Délibération N° 2025 D 01

La séance ouverte, Monsieur le Maire propose au conseil de voter les octrois de subventions aux différentes associations :

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du Maire,
DELIBERE ET DECIDE à l'unanimité,

Article 1 : d'octroyer les subventions suivantes :

Amicale sapeurs pompiers :	150.00	14 voix pour
Bibliothèque :	600.00	14 voix pour
Département Aide jeunes:	200.00	14 voix pour
Caisse des Ecoles(OCCE):	600.00	14 voix pour
Kart Cross Club (Dossier incomplet)	250.00	14 voix pour
Association Parents d'élèves :	800.00	14 voix pour
Roaix Gym :	300.00	14 voix pour
Union Délégués Départementaux EN :	50.00	14 voix pour
Comité des Fêtes	3000.00	14 voix pour
Syndicat des Vignerons	500.00	14 voix pour
Maquis Vasio (ancien combattants)	<u>100.00</u>	14 voix pour
TOTAL	6 550.00	

Article 2 : De prévoir ces subventions au budget 2025.

2. Objet : Modification du tableau des effectifs au 01 février 2025

Création du poste d'Adjoint Technique Territorial Principal 2^e classe échelle C2 à temps complet-Délibération N° 2025 D 02

La séance continuant, Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'agent technique de restauration en poste et actuellement classé à l'échelon 7 de l'échelle C1 de rémunération a été inscrit sur le tableau d'avancement de grade 2025 afin de passer du grade d'Adjoint Technique Territorial échelle C1 au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal 2^e classe échelle C2 au 01 février 2025.

Il y a donc lieu de remplacer sur le tableau des emplois au 01 février 2025 son grade actuel par son futur grade.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du Maire,
DELIBERE ET DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : de modifier le tableau des effectifs suivant l'annexe ci-jointe à compter du 01 février 2025.

Article 2 : de prévoir les crédits nécessaires au budget 2025, chapitre 012.

ANNEXE
Délibération n°2025 D 02

Tableau des emplois au 01/02/2025

Nature	Emplois actuels	Emplois à créer	Emplois à annuler	Récapitulation
Temps Complet				
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	1			1
Adjoint technique Territorial Principal 1 ^{ère} classe	1			1
Adjoint technique Territorial échelle C1	1		1	0
Adjoint technique Territorial Principal 2^e classe		1		1
Temps Non Complet				
Adjoint Administratif Territorial 23h/35 ^{ème}	1			1
ATSEM principal 1 ^{ère} classe 31.08/35	1			1
TOTAL	5	1	1	5

3.Objet : Acquisitions d'un logiciel de gestion d'accueil périscolaire (cantine et garderies)- Délibération N°2025 D 04

La séance continuant, Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'acheter un logiciel pour améliorer la gestion du périscolaire (repas de cantine, garderies du matin et du soir), ce point a déjà été abordé lors de la réunion du Conseil du 18 décembre.

Cette nouvelle organisation permettra la suppression des impayés et modernisera le système.

En amont, les représentants des parents d'élèves et le groupe de travail « Affaires scolaires » ont été concertés et donnent un avis favorable au projet.

Le logiciel permettra aux parents de réserver les repas, la garderie du matin et du soir à la semaine, à la quinzaine ou au mois.

Toutefois, comme indiqué dans le règlement intérieur de l'Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH), les réservations seront closes le vendredi précédant la semaine concernée avant 9h00.

Les parents paieront à l'avance dès la réservation des repas et des garderies par CB en ligne ou prélèvement via PAYFIP.

Ils auront également la possibilité de venir en Mairie payer en espèces, le régisseur titulaire ou le mandataire suppléant valideront dès réception du règlement (espèces) les réservations.

Aucune réservation ne sera effective sans règlement préalable.

Toutes les modifications (ajouts et annulations) se feront uniquement via le logiciel.

1.Ajouts :

Toute modification de réservations (ajout) cantine ou garderie validée après 9h00 du matin le vendredi précédant la semaine d'inscription sera majorée de 30%.

2. Annulations

Aucune annulation de réservation ne sera prise en compte :

- Après 9h00 du matin pour la cantine du jour même.

- Après 13h00 pour les garderies du soir du jour même et du matin suivant.

La somme des annulations de réservations cantine ou garderies, déjà réglée par les parents au moment des réservations, sera créditée dans leur cagnotte et déductible de la facture suivante.

Le logiciel de gestion retenu est ARG Famille pour un montant de :

-Logiciel+paramétrages et formations – (section Investissement) :

1 800 € HT soit 2 160 € TTC

-Abonnement maintenance mensuel+hébergement site-(section fonctionnement) :

55 € HT soit 66 € TTC/mensuel facturé annuellement (792 € TTC/an)

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du Maire,

DELIBERE ET DECIDE à l'unanimité,

Article 1 : D'acheter le logiciel de gestion de l'accueil périscolaire ARG Famille.

Article 2 : D'approuver les mesures décrites pour la gestion des paiements et des réservations et charge Mr le Maire de les appliquer.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025 de la commune.

4. Objet : Délégations du Conseil au Maire-Délibération N°2025 D 05 modifiant la délibération N° 2020 D 16 du 10 juillet 2020

La séance continuant, Monsieur le Maire propose au conseil de modifier la délibération de délégations du Conseil au Maire N° 2020 D 16 en rajoutant une délégation supplémentaire comme suit :

«25-D'autoriser le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies communales en application de l'article L.2122-22 alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales. »

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du Maire,
DELIBERE ET DECIDE à l'unanimité,

Article 1 : de rajouter cette délégation supplémentaire dans la liste des délégations du Conseil au Maire.

Article 2 : De charger Monsieur le Maire de prendre, par décisions, les mesures nécessaires qui feront, à postériori, l'objet d'une information au Conseil.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

5. Objet : Approbation opération et plan de financement du Projet de construction de 5 logements sociaux conventionnés sur site « logement ancienne Poste » Route des Princes d'Orange-Délibération N° 2025 D 06 modifiant la délibération N°2023 D 08 du 16 février 2023

La séance continuant, Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de construction de 5 logements sur la commune, dont l'approbation et le plan de financement ont été délibérés le 16 février 2023 par délibération N°2023 D 08.

Ce projet n'a pu aboutir faute de subventions. Il y a donc lieu de revoir ce projet en y intégrant une dimension sociale bénéfique à la commune.

Effectivement le projet porterait dorénavant sur la construction de 5 logements (4 T3 dont 1 PMR et 1 T4) à loyers modérés conventionnés ce qui permettrait à des familles modestes de venir s'installer sur la commune qui dispose de son école communale dont les effectifs sont nettement en baisse.

Le logement et l'ancien bureau de Poste annexé qui sont désaffecté et insalubres doivent être entièrement démolis afin d'y bâtir les 5 nouveaux logements suivant les normes de construction et les normes énergétiques en vigueur.

Le total HT de cette opération comprenant les constructions, les travaux VRD et la démolition des anciens bâtiments est estimé à ce jour à 750 000 €.

Afin de mener à bien cette opération d'envergure, un Maître d'œuvre, le cabinet d'Architecte ATEARSUD a été sélectionné.

Pour l'aboutissement de ce projet, des aides de l'Etat, de la Région Sud et du Département de Vaucluse vont être sollicitées comme présentées dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

Montant de l'opération HT = 865 500 €

TVA 20% = 173 100 €

Montant de l'opération TTC = 1 038 600 €

Détails

Constructions+VRD+Démolition	750 000.00 €
Maîtrise d'œuvre Architecte (8% des travaux de constructions)	60 000.00 €
Contrôles divers+ études sols	18 000.00 €
Imprévus 5% sur travaux uniquement	<u>37 500.00 €</u>
TOTAL HT de l'opération	865 500.00 €

1.Participations financières obtenue

Département CVA 2023-2025 (11.42%) 98 880.00 €

2.Participations financières sollicitées

Conseil Départemental de Vaucluse (5.2%) 45 000.00 €

ETAT-DSIL 2025 (40%) 346 200.00 €

REGION nos communes d'Abord 2025 (19.33%) 167 301.00 €

TOTAL GENERAL (sous-totaux 1 et 2) (75.95%) 692 381.00 €

3.Auto-financement Maître d'ouvrage (24.05%)

TOTAL (Sous-totaux 1 + 2 + 3) 865 500.00 €

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du Maire,
DELIBERE ET DECIDE, à l'unanimité,

Article 1 : D'approuver l'opération et le plan de financement tels que présentés ci-dessus du projet de construction de 5 logements sociaux conventionnés sur site « logement ancienne Poste » Route des Princes d'Orange,

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération,

Article 3 : D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2025.

Questions diverses :

1.Voeux du Maire

Les vœux du Maire se dérouleront samedi 25 janvier à 18h00. Le buffet salé a été préparé par l'agent de restauration.

2.Travaux Place de Verdun

Les travaux ont repris, le béton désactivé des trottoirs sera coulé à partir de mercredi 29 janvier sur 3 jours.

3.Taille des arbres et arbustes de la commune

Après étude de différents devis, l'entreprise Rieu a été sélectionnée pour la taille des platanes de la commune.

Les arbustes de la commune seront taillés par l'entreprise Tom à la Coupe, une clause a été rajoutée sur le devis spécifiant qu'une pénalité de retard forfaitaire sera appliquée en cas de non-respect des délais.

4.Stationnement gênant des véhicules

Mr le Maire a rencontré le major Pastok de la gendarmerie de Vaison la Romaine afin que celle-ci fasse le nécessaire auprès des propriétaires des véhicules dont le stationnement est gênant.

Mr le maire a, par ailleurs, présenté au Conseil le rapport annuel 2025 des interventions de la Gendarmerie sur la commune.

5.Chats libres de la commune

Une réunion avec les intervenants de la SPA de Piégon a eu lieu afin d'évoquer le problème de nourrissage des chats libres. Mr le Maire souhaite qu'aucune nourriture ne soit distribuée aux chats aux abords du parking de Proxi ainsi qu'ailleurs afin que le lieu de nourrissage situé sous le pont de l'Allée de l'Amourié soit privilégié.

Une nouvelle cabane à chats sera installée sur l'aire de la station de relevage du lotissement le temps d'inciter les chats à venir sur l'aire située sous le pont qui leur est dédiée.

6.Repas séniors

Le repas est prévu le 05 février au restaurant scolaire. 33 personnes se sont inscrites.

7. Borne de recharge véhicule électrique

Deux bornes de recharge électriques seront installées courant février sur le parking communal en dessous du "Proxi.

8+. Fin de contrat CUI agent technique saisonnier

Le contrat de l'agent technique saisonnier s'est terminé le 07 janvier 2025. Le contrat n'est pas renouvelé en raison de l'absence d'aide financière liée à ce type de contrat. La commune évaluera ses besoins en personnel technique au printemps.

FIN DE SEANCE : 20h30

Le Maire

Laurent Durand

Le secrétaire de séance



10

10